

BULLETIN D'INSCRIPTION 2016 - CONCERTIENCE

Pour vous inscrire à l'un des stages organisés par Concertience, merci de compléter ce bulletin LISIBLEMENT et de le renvoyer à : **CONCERTIENCE, Cité de l'Environnement, 355 Allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest.**

Nom :

Adresse postale personnelle (pour convocation et facturation) :

Courriel : Téléphone :

Je m'inscris à la formation de : « _____ »
du _____ au _____ .

En cas de pré-requis, formations en CNV© déjà suivies : _____
avec quel.le(s) formateur.trice(s) ? _____

Pour répondre à la législation, nous avons besoin de savoir précisément dans quelle catégorie suivante vous êtes :

Je suis un particulier qui paie ma formation : je **signe le contrat en p.2** ; je joins un **chèque par module pour un total de € (30% du montant** - cf . tableau ci-dessous * - qui vaut réservation à l'ordre de « CONCERTIENCE» (montant dû après le délai de rétractation de 10 jours prévu par la loi).

Je demande une convention de formation – Préciser dans ce cas :

Nom et statut de l'organisation :

Ma fonction dans l'organisation :

Adresse postale de l'organisation :

Nom et fonction de la personne qui signera la convention :

Adresse mail du signataire de la convention :

Dispositif : DIF / Plan de formation / Contrat de professionnalisation

Informations Concertience utiles pour vous :

- ▶ En général, les horaires sont de 9h 30 à 18h le 1^{er} jour et 9h à 17h 30 les jours suivants.
- ▶ n° SIRET : 492 097 415 000 29
 Organisme de formation enregistré sous le numéro : 82 69 09335 69 préfecture Rhône-Alpes
 RIB : 30004 01428 00010052454 09 - IBAN : FR76 3000 4014 2800 0100 5245 409 - BIC : BNPAFRPPTAS
- ▶ **Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des chèques de réservations et/ou conventions signées, dans la limite des places disponibles. En cas de stage complet, vous serez prévenu dès réception de votre inscription.**

RESTAURATION

Pour les stages en semaine dans les locaux de Concertience, je verse un montant de 13 € par repas de midi. Si besoin je précise « végétarien » ou « sans laitage » (pour autres cas particuliers merci d'apporter votre pique nique). Un reçu sera fourni sur demande sur site.

J'apporte mon pique-nique et je ne règle pas les plateaux repas.

TARIFS

Nous avons fixé ces tarifs pour tenter de prendre en compte les besoins de chacun, formateurs et stagiaires. En cas de besoin, merci de nous contacter.

Prix par module (nb. Jours consécutifs)	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
Entreprises	835 €	1 253 €	1 586 €	1 984 €
Prof libérale, Associations	340 €	510 €	650 €	808 €
Tarif individuel	215 €	323 €	410 €	511 €
Montant de réservation (*)	70 €	105 €	135€	170 €

Cursus	Bases 6 jours (3x2j)	Bases 7 jours (2x2j + 1x3j)	Bases formation + (2x2j + 1x3j + 2h)	Approfondir. Professionnels (5 x 2,5j + 2h)
Entreprises	2505 €	2923 €	3423 €	5725 €
Prof. libérales, Associations	1020 €	1190 €	1590 €	2625 €
Tarif individuel	645 €	753 €	-	1850 €
Montant de réservation (*)	215 €	250 €	-	615 €

CADRE A REMPLIR AVEC PRECISION ET LISIBILITE ! Merci !

Nom et prénom du stagiaire :
Métier du stagiaire :
Adresse complète du stagiaire (pour convocation et facturation) :
.....
Titre de la formation : Formateur.trice(s) :
Dates de formation : , soit jours et heures (1 jour = 7 heures)
Coût total : € Montant de réservation (30 %) : €

Contrat de formation professionnelle

Entre les soussignés :

l'entreprise, CONCERTIENCE, 355 allée Jacques Monod 69800 Saint-Priest, représentée par Mme Françoise Keller, gérante, n° SIRET : 492 097 415 000 29, déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 09335 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes, ci-après désigné « l'organisme de formation »,

et **le stagiaire ayant le nom, prénom, adresse et fonction indiquées dans le cadre de haut de page**, ci-après désigné par « le stagiaire »,

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des **articles L 6353-3 à L 6353-7 du Code du Travail**.

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation dont le titre est donné dans le cadre de haut de page.

Une **convocation** sera envoyée aux participants 10 jours avant le début de l'action de formation.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L. 6313-1 du Code du Travail : acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances. Cette formation s'adresse à toute personne exerçant ou se destinant à exercer une activité professionnelle bénévole ou rémunérée.

Objectifs et programme : cf. programme détaillé, annexé au présent contrat.

A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au stagiaire. En cas d'absence d'au moins une demi-journée (sur 2 jours de stage), il ne sera pas fourni d'attestation, le module ne sera pas validé et il sera demandé au stagiaire de s'inscrire à nouveau à ce module pour accéder à la suite de la formation.

La durée de l'action est fixée à 7 heures par jour.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé des pré-requis demandés dans le programme détaillé.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura dans les locaux de Concertience, à Saint-Priest (69800), aux dates indiquées dans le cadre de haut de page. Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances sont décrites dans le document « **Méthodes pédagogiques de formation Concertience** » annexé au programme détaillé et au présent contrat.

La formation est animée par des formateurs expérimentés sélectionnés par Concertience pour leurs compétences et expériences. Françoise Keller, formatrice certifiée par le CNVC® et par le Centre Mondial de Sociocratie, coach certifiée C&T®, docteur ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, est coordonnatrice pédagogique de la formation. Elle a occupé pendant plus de 20 ans des postes de manager, dirigeant, en entreprise et en association. Elle dirige depuis 2006 Concertience. Les formateurs pourront être remplacés en cas de force majeure par des formateurs de même qualification et expérience. Ils pourront être assistés de formateurs en formation de formateurs.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières et réservation

Le prix de l'action de formation est fixé dans le cadre de haut de page.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

- Un règlement de 30% du montant de la formation, par chèque à l'ordre de Concertience, valant réservation.
- Le règlement du solde au plus tard le premier jour de l'action de formation.

Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'annulation du stage du fait du stagiaire entre 20 jours et 10 jours calendaires avant le début du stage, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le montant des frais de réservation sera acquis à Concertience.

En cas d'annulation du stage du fait du stagiaire à moins de 10 jours calendaires de la formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité du coût est due.

En cas d'absence partielle ou totale du stagiaire, d'annulation du stage du fait du stagiaire à moins de 10 jours calendaires de la formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité du coût est due.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Propriété intellectuelle

Tous les documents élaborés par l'organisme de formation dans le cadre du présent contrat et remis au stagiaire (documents pédagogiques, fichiers...) sont réservés uniquement à usage interne et personnel du stagiaire. Ils ne peuvent être diffusés à, ni utilisés par une tierce partie ou le public.

Article 9 : Cas de litige

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Saint-Priest, le

Pour le stagiaire (nom et prénom du signataire)

Signature

Pour l'organisme de formation

Françoise Keller



Concertience
355 allée Jacques Monod
69800 Saint-Priest
492 097 415 CS Lyon APE 8559A

CONCERTIENCE